

Actualisation des opérations du HCR en Afrique occidentale et centrale

A. Analyse de la situation

Aperçu

En juin 2021, l'Afrique occidentale et centrale comptait 9,7 millions de personnes relevant de la compétence du HCR, réparties dans 21 pays de la région de l'Afrique occidentale et centrale. Cette hausse de 9 % par rapport à l'année dernière s'explique en grande partie par une augmentation du déplacement interne, qui s'est traduite par 6,9 millions de déplacés internes dans la région. Le centre du Sahel avait enregistré à lui seul plus de 2 millions de déplacés internes en juin 2021, dont la majorité étaient originaires du Burkina Faso (où 1,3 million de personnes ont été nouvellement déplacées).

En 2021, la région a continué à être aux prises avec la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), qui a non seulement eu des répercussions directes sur la santé et le bien-être des populations mais a ajouté une pression supplémentaire sur des systèmes de santé et des économies déjà fragiles. Les possibilités d'avoir un moyen d'existence ont diminué, contribuant aux tensions sociales, à l'instabilité et aux mouvements secondaires. Les personnes relevant de la compétence du HCR ont été incluses dans les plans de vaccination nationaux et l'accès au vaccin a été facilité par le Mécanisme pour un accès mondial au vaccin contre la COVID-19 (COVAX), avec plus de 18 000 personnes relevant de la compétence de l'Organisation vaccinées en août 2021. Le HCR a aidé les gouvernements à mener des activités de sensibilisation pour encourager la vaccination et à mettre en place des actions de prévention et de réponse. Ces actions ont notamment consisté à acheter et distribuer des équipements médicaux, à renforcer les capacités des agents de santé publique et à fournir des ambulances au Groupe de cinq pays du Sahel (G5 Sahel) (Burkina Faso, Mali, Mauritanie, Niger et Tchad) dans le cadre d'un projet financé par la Banque africaine de développement, à l'intention à la fois des communautés d'accueil et des réfugiés.

Les conditions de sécurité dans la région sont restées fragiles. Des groupes extrémistes ont continué à maintenir une forte présence dans la région tricontinentale Mali–Niger–Burkina Faso. Les travailleurs humanitaires et les populations civiles ont été victimes de violences par des groupes armés non étatiques. Lorsque le conflit a débordé des frontières au-delà du Sahel, des centaines de demandeurs d'asile ont fui dans le nord du Bénin et de la Côte d'Ivoire.

En Côte d'Ivoire, le renforcement de la cohésion sociale et de la réconciliation nationale ont offert des garanties de stabilité pour les réfugiés et les demandeurs d'asile ivoiriens. Par conséquent, les Gouvernements de la Côte d'Ivoire, du Ghana, de la Guinée, du Libéria, du Mali, de la Mauritanie et du Togo, avec l'appui du HCR, ont actualisé la feuille de route pour l'apport de solutions globales en faveur des réfugiés ivoiriens, qui devrait culminer dans l'invocation de la clause de cessation¹.

¹ La clause de cessation peut être invoquée conformément aux paragraphes 6A e) et f) du Statut du HCR, à l'article 1C (5) et (6) de la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés et à l'article 1 (4) e) de la Convention de l'Organisation de l'Unité africaine de 1969. Voir <https://www.refworld.org/docid/3eccb7a54.html> pour plus de détails.

Principales situations de déplacement

En 2021, le nombre de personnes déplacées de force dans la région a continué à augmenter, atteignant 1,4 million de réfugiés et 6,9 millions de déplacés internes.

La région du lac Tchad a été une source de déplacement majeure à cause du nombre croissant d'incidents provoqués par des groupes extrémistes contre les populations civiles et les travailleurs humanitaires. En juin 2021, le nombre de déplacés internes atteignait 3 millions, dont 2,2 millions dans le nord-est du Nigéria.

Au Niger, à la suite d'une décision gouvernementale de fermer le site d'Intikane et de suspendre toutes les activités humanitaires, les déplacés internes et quelque 20 000 réfugiés maliens ont été contraints de se déplacer dans plusieurs sites répartis dans 24 villages de la région de Tahoua, au Niger. Le HCR a renforcé son suivi de la protection et ses activités de protection fondées sur la communauté pour continuer à aider ces populations.

Dans le centre du Sahel, le nombre de déplacés internes a doublé depuis janvier 2020 (atteignant quelque 2,3 millions), submergeant les capacités de réponse nationales et poussant plus de réfugiés du Burkina Faso à se rendre au Bénin, en Côte d'Ivoire, au Mali et au Niger. Les schémas du déplacement forcé ont évolué, passant de mouvements sur de courtes distances à l'intérieur de zones rurales à des déplacements sur de longues distances vers les centres urbains, faisant peser une pression supplémentaire sur la disponibilité de terres, le logement, les services publics et les moyens d'existence, et exposant les déplacés à de nouveaux risques comme le travail forcé, l'exploitation sexuelle, la traite et la discrimination.

Le conflit intercommunautaire, les attaques armées et d'autres formes de violence se sont intensifiés au Mali, provoquant le déplacement interne de quelque 333 000 personnes et en forçant 81 000 à chercher refuge dans des pays voisins. En République centrafricaine, les opérations militaires ont contraint plus de 16 000 personnes à chercher refuge dans le sud du Tchad voisin. Plus récemment, les violences intercommunautaires au Cameroun voisin ont provoqué le déplacement de plus de 11 000 personnes au Tchad. Des mesures d'urgence ont été mises en place pour assurer l'apport d'une réponse appropriée aux déplacés internes au Cameroun et aux réfugiés au Tchad.

B. Mise en œuvre des priorités stratégiques globales

Rapatriement volontaire

Les retours volontaires en Côte d'Ivoire ont repris en juillet 2021 et plus de 3 000 réfugiés ivoiriens avaient regagné leur pays début septembre. Les Ministères de la santé de la Côte d'Ivoire et des pays d'asile se sont entendus sur des protocoles appropriés relatifs à la COVID-19 pour les retours, avec notamment des tests rapides avant le départ. La réintégration des rapatriés a été soutenue par des subventions en espèces versées par le HCR et un appui supplémentaire a été fourni par le Gouvernement de la Côte d'Ivoire dans les domaines de la délivrance de documents, de l'éducation, de l'inclusion socioéconomique, des terres et de la réintégration des fonctionnaires.

Les perspectives de reprise du retour volontaire des réfugiés et du retour des déplacés internes dans plusieurs régions de la République centrafricaine se sont réduites à la suite de la détérioration des conditions de sécurité avant et après les élections présidentielles de décembre 2020. L'accès humanitaire est resté problématique au milieu de nouvelles vagues de déplacement. Mi-mai 2021, la crise avait généré plus de 164 000 nouveaux déplacés internes et 123 000 nouveaux réfugiés.

À la suite de l'accord tripartite signé entre le Cameroun, le Nigéria et le HCR, quelque 3 800 des 5 000 réfugiés qui souhaitaient quitter le camp de Minawao au Cameroun pour rentrer dans l'État de Borno, dans le nord-est du Nigéria, ont été rapatriés. Le HCR a mis en place des garanties de protection, assuré le caractère volontaire du retour et fourni des informations précises sur la situation dans certaines régions de retour. Un suivi post-retour au niveau de la communauté et des contacts avec les réfugiés rapatriés ont également été instaurés. En juin 2021, les représentants de l'État de Borno ont engagé des discussions avec leurs homologues à Diffa, au Niger, pour parler de l'élaboration d'une initiative de

retour similaire. Le HCR travaille avec les gouvernements concernés afin d'établir un cadre tripartite pour le rapatriement volontaire futur des réfugiés du Niger au Nigéria.

Intégration locale

Fin 2020, le Gouvernement du Ghana a accepté d'accorder un permis de résidence de cinq ans à près de 2 000 anciens réfugiés libériens qui avaient opté pour l'intégration locale, leur donnant la possibilité de résider et de travailler légalement dans le pays. Des discussions sont en cours concernant la délivrance possible de permis de résidence à long terme et l'apport d'autres dispositifs de séjour légal à d'autres groupes de réfugiés.

Le Gouvernement de la Guinée-Bissau a progressé sur la voie de la mise en œuvre de son engagement à naturaliser tous les réfugiés restants se trouvant dans le pays. Des équipes mobiles ont octroyé des cartes d'identité nationale aux 7 000 réfugiés enregistrés par le HCR, l'objectif étant que cette opération soit achevée d'ici la fin octobre 2021.

Réinstallation

Fin juillet 2021, la région avait soumis le dossier de plus de 760 réfugiés en vue de la réinstallation et plus de 630 personnes étaient parties. Quatre des réfugiés ont obtenu une bourse en France et ont vu leur départ confirmé. Les entretiens de réinstallation à distance se sont poursuivis dans de nombreuses opérations, permettant la poursuite des soumissions et des départs tout en respectant les protocoles relatifs à la COVID-19. Les cas vulnérables ont été traités de manière prioritaire et près de 80 réfugiés ayant des besoins de protection urgents ont été considérés comme prioritaires pour la réinstallation.

Promotion d'un environnement de protection favorable

Le HCR a fourni un appui et des conseils au Gouvernement de la Guinée afin d'assurer la mise en œuvre pleine et entière de la loi sur l'asile de 2018, y compris l'adoption de décrets supplémentaires relatifs à l'intégration locale et la délivrance ou le renouvellement de documents d'identité, comme pour les modalités relatives à l'octroi de documents de voyage. Le nouveau projet de loi sur l'asile a été adopté au niveau technique et introduit dans le processus législatif du pays.

Dans le cadre de la mise en œuvre du Pacte mondial sur les réfugiés et des engagements pris lors du Forum mondial sur les réfugiés, les autorités du Niger ont entrepris de réformer leur cadre législatif et réglementaire relatif à l'asile. Un comité technique a été créé en décembre 2020 à cette fin. Le HCR a travaillé avec la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) afin de promouvoir l'élaboration d'un cadre régional de protection et une loi type sur l'asile.

La protection contre la violence sexiste est restée une priorité dans toute la région. Le HCR a déployé des efforts pour intensifier sa programmation dans ce domaine et a consacré 3,9 % de l'allocation des dépenses pour la région à la prévention et aux activités de lutte contre la violence sexiste. Le HCR a continué à mettre l'accent sur l'amélioration de l'accès et de la qualité des services liés à ce problème offerts aux personnes relevant de sa compétence et aux communautés d'accueil. Grâce au financement du Gouvernement des États-Unis d'Amérique au titre de l'initiative *Safe from the Start*, le HCR a pu fournir l'apport spécifique nécessaire.

Mouvements mixtes

Une réapparition de la route maritime de l'Afrique occidentale a été constatée, la voie maritime étant utilisée dans les pays côtiers pour partir vers les îles Canaries. Les partenaires ont enregistré l'arrivée de quelque 23 000 réfugiés et migrants sur plus de 700 bateaux en 2020, soit une forte augmentation par rapport aux 2 700 réfugiés et migrants arrivés à bord de 130 embarcations. Au Mali, le HCR a établi un programme de suivi des mouvements mixtes avec 57 contrôleurs et un réseau de points focaux travaillant pour identifier les réfugiés qui se déplacent dans des mouvements mixtes, et orienter et aider les personnes se trouvant en situation vulnérable, tout en établissant une cartographie de la dynamique migratoire dans le pays.

Pour répondre aux risques accrus auxquels sont confrontées les enfants et les jeunes dans la région en matière de protection, le HCR a lancé l'initiative et l'appel « vivre, apprendre et participer » (2021-2023), en direction de 52 000 enfants et jeunes au Tchad (25 000), en Côte d'Ivoire (15000) et au Mali (12 000). Cette initiative vise à améliorer l'accès à la protection, à l'éducation et aux moyens d'existence, et à renforcer les systèmes de protection nationaux pour les enfants et les jeunes en déplacement dans la région.

Le HCR et l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) ont signé une lettre conjointe pour activer et guider la mise en œuvre opérationnelle du cadre relatif à l'identification et à la protection des victimes de la traite dans la région.

Déplacés internes

L'adoption de la Convention de l'Union africaine sur la protection et l'assistance aux personnes déplacées en Afrique (Convention de Kampala) au niveau national est restée une priorité. Au Burkina Faso, le HCR a soutenu la création d'un comité technique chargé de l'incorporation de la Convention de Kampala dans la législation interne. Un appui technique a aussi été fourni aux autorités du Cameroun pour les aider à adopter le premier projet de loi sur la protection et l'assistance en faveur des déplacés internes.

Outre l'apport d'une réponse solide de protection et d'urgence au déplacement interne, le HCR a continué à investir dans la collecte de données. L'objectif était d'aider les autorités nationales à identifier et à enregistrer les déplacés internes, afin d'améliorer leur accès aux services et à leurs droits. Le HCR a continué à renforcer son rôle de chef de file de groupe sectoriel (protection, abris/articles non alimentaires et coordination des camps et gestion des camps). Au Burkina Faso, le groupe sectoriel de la coordination des camps et de la gestion des camps a été activé grâce à des efforts collectifs dirigés par le HCR.

Suivi de la protection

En collaboration avec le Conseil danois pour les réfugiés, le HCR a adopté l'outil interorganisations régional de suivi de la protection, qui soutient la coordination par une programmation et un plaidoyer conjoints. Dans le cadre du Projet 21, plus de 3 700 entretiens ont été menés dans près de 400 villages au Burkina Faso, au Mali et au Niger. Les données issues de ce projet ont renforcé l'identification des besoins et la prévention des risques en matière de protection pour les populations civiles lors de la fuite ainsi que dans les communautés d'accueil, permettant au HCR d'améliorer sa programmation afin de mieux répondre au déplacement forcé. Toujours dans sa phase pilote, le Projet 21 a été étendu à deux pays supplémentaires, le Nigéria et le Tchad.

Mise en œuvre opérationnelle du Pacte mondial sur les réfugiés

Les pays d'accueil de la région ont continué à recevoir un appui pour relever les défis liés au déplacement forcé, notamment des acteurs du développement tels que le Groupe de la Banque mondiale et la Banque africaine de développement.

En juillet 2021, plus de 140 engagements avaient été enregistrés pour la région sur la plateforme numérique du Pacte mondial sur les réfugiés. Les organisations régionales, telles que la CEDEAO, ont continué à jouer un rôle majeur dans la région pour mettre en œuvre le Pacte mondial sur les réfugiés. Un plan d'action de quatre ans devrait être adopté par les États membres de la CEDEAO avant la réunion des fonctionnaires de haut rang en décembre 2021.

Conformément au Pacte mondial sur les réfugiés, le HCR a travaillé avec la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC) à la création d'une plateforme d'appui à l'apport de solutions à la situation des réfugiés centrafricains. Quelque 700 000 Centrafricains sont toujours réfugiés, principalement dans des pays voisins. Une première réunion de haut niveau réunissant la CEEAC et les États membres concernés devrait se tenir avant la fin de l'année en vue d'étudier et d'approuver la plateforme d'appui proposée.

C. Information financière

Le budget de 2021 approuvé pour la région par le Comité exécutif s'élevait à 689,2 millions de dollars E.-U. En 2021, la région a reçu un budget supplémentaire de 35,3 millions de dollars E.-U. pour la réponse à la COVID-19.

Les besoins financiers de la région s'élèvent à 724,7 millions de dollars E.-U. Fin juillet 2021, ils étaient financés à 54 %, avec 389 millions de fonds disponibles, si l'on tient compte de l'allocation provisoire des contributions non affectées et légèrement affectées.
